



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense : bâtiments

Question écrite n° 2944

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les ventes au public de surfaces militaires de casernes. En effet, depuis une quinzaine d'années, le ministère de la défense a vendu plusieurs milliers de mètres carrés au secteur privé ou aux collectivités locales intéressées. Il serait donc intéressant de connaître l'évolution de ces ventes, chaque année, depuis la date d'annonce gouvernementale de ces ventes de locaux ayant appartenu ou appartenant à l'armée. Il lui demande donc de lui préciser ces statistiques annuelles de ventes de locaux.

Texte de la réponse

Dans le cadre des plans de restructuration des armées, le ministère de la défense a créé la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI), dont le rôle est de négocier la vente du patrimoine devenu inutile aux armées et de procéder aux études de reconversion. Depuis sa création en 1987, la MRAI a traité et conclu plus de 1 900 dossiers représentant un montant total de près de 900 millions d'euros. Le détail des statistiques annuelles entre 1989 et 2006 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	NOMBRE de ventes	MONTANT (1) (en euros)	SURFACE (2) (en hectares)
1989	52	30 000 000	-
1990	101	52 000 000	-
1991	88	46 000 000	-
1992	72	35 000 000	-
1993	139	47 000 000	-
1994	116	24 000 000	-
1995	81	52 000 000	800
1996	109	47 000 000	700
1997	136	32 000 000	1 030
1998	172	48 000 000	1 802

1999	201	58 000 000	1 560
2000	145	51 000 000	992
2001	106	44 000 000	735
2002	85	51 000 000	1 007
2003	65	50 000 000	651
2004	81	52 000 000	696
2005	74	51 000 000	1 065
2006	83	59 000 000	273
Total	1 906	829 000 000	11 311

(1) Montant correspondant aux ventes réalisées par la MRAI, les retours de produits de cessions étant pour leur part différés dans le temps.

(2) Les données relatives aux superficies ne sont disponibles qu'à partir de 1995.

De plus, en 2005, trois immeubles parisiens ont été remis aux services fiscaux d'Île-de-France, qui les ont cédés pour la somme de 70,2 MEUR. Actuellement, le portefeuille de terrains disponibles et ayant fait l'objet d'un mandatement aux fins de cession représente près de 600 dossiers pour une superficie de 7 000 hectares (le patrimoine immobilier métropolitain du ministère de la défense occupait 259 527 hectares au 15 mai 2007). Les immeubles et sites à aliéner sont d'une grande diversité et de toutes dimensions (de 200 mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares) : terrains d'exercice, immeubles fortifiés, casernes, locaux d'habitation, hangars, sémaphores, bases de sous-marins, bases aériennes, hôpitaux, dépôts. Les ventes s'effectuent en priorité au profit des collectivités locales, dotées de moyens financiers permettant d'acquérir des immeubles de grande taille et de réaliser des travaux de reconversion visant une réinsertion réussie dans un tissu urbain touché par la fermeture d'un site militaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2944

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5199

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7273